

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ISVE S.R.L.

### 1. (CGC et loi applicable)

1.1 - Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent indéfiniment et régissent chaque contrat tel que mieux défini ci de suite (« Contrat/s ») conclu à chaque fois entre l'Acheteur et le Vendeur pour l'achat de produits, tel que défini dans l'article 3 qui suit (« Produit/s »).

1.2 - Les CGV remplacent les précédentes conditions générales de vente du Vendeur à partir du 01/06/2021. Le texte intégral des CGV est disponible en ligne à l'adresse <http://www.isve.com/it>. Le Vendeur se réserve le droit de modifier les présentes CGV, étant entendu que toute modification est considérée comme efficace à compter de la date de sa publication sur le site susvisé.

1.3 - Tous les contrats qui seront conclus à chaque fois seront régis par les CGV et par les règlements internes de la loi italienne en vigueur en la matière, à l'exclusion expresse de l'application de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de biens meubles, du 11 avril 1980, et/ou d'autres conventions, traités et lois uniformes et/ou de conflit en vigueur en matière de ventes internationales.

### 2. (Commandes)

2.1 - Le Contrat n'est conclu qu'après acceptation par l'Acheteur de la commande d'achat (« Commande ») reçue par le Vendeur, au moyen d'une confirmation expresse analogique ou numérique de l'Acheteur (« Confirmation »). Jusque-là, les offres et devis du Vendeur ou de ses agents, représentants et auxiliaires, ne sont pas contraignantes pour le Vendeur.

2.2 - Les éventuelles conditions générales de l'acheteur ne seront jamais appliquées, même partiellement, si elles ne sont pas expressément acceptées par écrit par le vendeur. A cet effet, tout comportement concluant de la part du Vendeur sera sans importance. Par conséquent, toute condition mentionnée, même par écrit, par l'Acheteur dans toute documentation et/ou communication commerciale relative et/ou liée à une Offre envoyée par le Vendeur, ou dans toute autre phase de la négociation contractuelle, ne seront pas contraignantes vis-à-vis du vendeur. À cet égard, l'exécution, même partielle, de la Commande par le Vendeur ou toute autre exécution de celle-ci envers l'Acheteur ne peut être interprétée comme une acceptation tacite ou implicite de toute condition générale du contrat qui n'aurait pas été expressément acceptée par écrit par le Vendeur. Il est également entendu que tout document ou contrat signé par le vendeur et l'acheteur à quelque fin que ce soit après la conclusion du contrat, ne changera pas ou ne sera pas considéré comme une exception à ces CGV et au Contrat, sauf indication expresse.

2.3 - L'objet des Contrats est uniquement et exclusivement celui indiqué dans la Confirmation. Tout équipement et/ou activité pouvant être auxiliaire à la vente des Produits, tels que les lignes et équipements électriques, la maçonnerie, les travaux hydrauliques, les équipements de levage, le transport, les échafaudages, la restauration et l'hébergement des techniciens, ne fera pas l'objet des Contrats, sauf accord exprès entre les parties.

2.4 - Le Contrat est considéré comme conclu lorsque le Vendeur reçoit la Confirmation en retour sans aucune modification de la Commande, dans le délai qui y est indiqué, dûment signée par l'Acheteur pour acceptation, ou lorsque, avant cela, la livraison des marchandises à l'Acheteur a été exécutée ou le contrat a été exécuté par la conduite finale du Vendeur. Dans tous les cas, il est entendu que tout accord verbal avec l'Acheteur relatif à la vente des Produits n'est pas contraignant pour le Vendeur s'il n'est pas confirmé, par écrit ou par un comportement conclusif, par ce dernier.

2.5 - Chaque Commande individuelle émise par le Vendeur doit indiquer les spécifications techniques, les prix, les délais de livraison et toutes les autres conditions spécifiques d'achat.

2.6 - Les CGV s'appliquent solidairement aux termes et aux conditions de la Commande confirmés par le Vendeur et, par conséquent, par le Contrat ainsi conclu entre les Parties. En cas de conflit, les termes et les conditions de la Commande confirmées par le Vendeur prévaudront sur les présentes CGV.

2.7 - Ces CGV sont réputées être connues de l'Acheteur du fait de la réception de la Commande du Vendeur, de la réception de la Confirmation par le Vendeur et/ou de l'exécution du Contrat.

2.8 - En cas d'annulation de la Commande acceptée par l'Acheteur avant l'exécution de celle-ci par le Vendeur, ce dernier pourra demander à l'Acheteur le remboursement des frais et dépenses engagés pour l'exécution du Contrat ou d'une partie de celui-ci, ainsi qu'une indemnité pour d'autres dommages subis.

2.9 - Toute modification ou annulation des Commandes acceptées par l'Acheteur, avant l'exécution du Contrat, ne pourra avoir lieu qu'après accord écrit avec le Vendeur.

2.10 - Lorsque les Produits sont fabriqués sur la base des instructions de l'Acheteur et que ce dernier retire ou modifie sa Commande pour des raisons non imputables au Vendeur, le Vendeur a le droit de facturer à l'Acheteur le montant égal aux frais engagés pour la conception des Produits et pour l'exécution de la Commande.

### 3. (Produits)

3.1 - L'objet de la vente est représenté par les Produits suivants :

- les produits répertoriés dans le « Catalogue Général ISVE » ;
- les produits personnalisés, tels que décrits dans la documentation technique convenue avec l'acheteur.

En ce qui concerne les produits énumérés dans le catalogue général ISVE, il est entendu que les spécifications techniques, les mesures et toutes autres données résultant des catalogues doivent toujours être considérées comme indicatives et jamais contraignantes pour le Vendeur ; les caractéristiques des Produits peuvent varier à tout moment lorsque la production l'exige ou lorsque de telles modifications sont imposées par les lois ou réglementations du pays de l'Acheteur ou du pays des fabricants de pièces et composants des Produits.

Les Produits seront livrés conformément aux caractéristiques techniques indiquées par le Vendeur dans les fiches techniques correspondantes et sont conçus et fabriqués exclusivement pour l'usage indiqué dans les fiches techniques, jointes et/ou liées à chaque Commande.

3.2 - La configuration des Produits et les caractéristiques techniques et de performance sont uniquement celles définies à chaque fois dans les Contrats soumis aux CGV. Afin d'améliorer les Produits, le Vendeur se réserve le droit de modifier leurs caractéristiques techniques et/ou de construction à tout moment et sans préavis.

3.3 - La conception technique et les autres exigences des produits sont effectuées conformément à la loi applicable.

3.4 - Toute exigence ou performance particulière des Produits doit être explicitement demandée par écrit par l'Acheteur et convenue dans le Contrat; en relation avec ces indications spécifiques, l'Acheteur sera responsable de l'adéquation des Produits à l'usage auquel ils sont destinés et de leur conformité avec les lois et règlements du lieu où ils seront utilisés. Dans ce cas, le Vendeur se réserve le droit de faire approuver par l'Acheteur le dessin technique et/ou le projet technique et/ou l'échantillon par écrit avant le début de la production.

### 4. (Dessins, documentation du vendeur, propriété intellectuelle)

#### ISVE Srl

Via San Martino, 39 – 25020 Poncarale (BS) – Italy

Tel. +39 030 2540351 Fax +39 030 2640874

P.IVA: 00942240177 – SDI SUBM70N

[www.isve.com](http://www.isve.com) – [headoffice@isve.com](mailto:headoffice@isve.com)



4.1 - Les prix et toutes les données, techniques et non, y compris ceux relatifs à la fonctionnalité et aux performances, relatifs aux Produits et inclus dans toute documentation descriptive et commerciale (par exemple, ceux indiqués dans des brochures, des listes de prix, des catalogues, des sites Internet, des offres de vente, ou tout autre support, en papier, électronique et/ou informatique, etc.) du Vendeur, sauf indication contraire dans la Commande acceptée, ne représentent pas une offre commerciale ou contractuelle mais sont indicatives et n'engagent pas le Vendeur. Par conséquent, le Vendeur se réserve, à tout moment et sans préavis, le droit d'apporter les modifications qu'il juge appropriées, à sa seule discrétion, pour améliorer la fonctionnalité et les performances des Produits, ainsi que pour répondre à leurs besoins technologiques et de production.

4.2 - Tout projet, document, droit de propriété industrielle et intellectuelle, information technique ou logiciel, relatif à la fabrication, l'assemblage ou à l'entretien des Produits, ainsi que ceux relatifs à des parties de ceux-ci, et tout autre projet, document, droit de propriété industrielle et intellectuelle, information technique ou logiciel du Vendeur adressés à l'Acheteur avant ou après la conclusion du Contrat, resteront la propriété exclusive du Vendeur. Ce matériel ne peut être exploité ou utilisé d'une autre manière, directement ou indirectement, à quelque fin que ce soit par l'Acheteur, sans le consentement écrit du vendeur.

4.3 - Le Vendeur ne donne aucune garantie que la production, l'utilisation et la commercialisation des Produits peuvent ou non constituer une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers (brevets, marques, dessins, savoir-faire, etc.), et ne sera pas tenu d'indemniser et/ou de dégager l'Acheteur de toute responsabilité en cas de litige et/ou de réclamation de tiers à cet égard.

4.4 - Si la fabrication des Produits est réalisée par le Vendeur à la demande expresse de l'Acheteur et sur la documentation technique, le Vendeur ne sera pas responsable de la violation des droits de propriété industrielle de tiers, qui relèvera au contraire de la seule responsabilité de l'Acheteur, qui s'engage à garantir et à dégager toute responsabilité et à indemniser le Vendeur de toute réclamation formulée à son encontre.

## 5 (Livraison)

5.1 - Les Produits sont fournis EXW Poncarale, Brescia (Italie) Incoterms® 2020, sauf accord contraire entre les Parties dans le Contrat concerné et/ou dans les Commandes confirmées par le Vendeur.

5.2 - L'Acheteur garantit que les Produits peuvent être librement importés dans le pays/lieu de livraison et/ou de destination et s'engage formellement à les payer, même si au moment de l'importation dans le pays/lieu de destination il existe des interdictions ou des limitations les concernant.

5.3 - Les conditions de livraison sont en faveur du Vendeur et par conséquent ce dernier peut livrer les Produits selon les termes des programmes de fabrication, à entendre comme concession d'une marge de tolérance raisonnable. Si le retard de livraison dure plus de soixante (60) jours, l'Acheteur aura le droit de résilier le Contrat.

5.4 - L'Acheteur accepte toujours la livraison des Produits, même en cas de livraisons partielles.

5.5 - Si l'Acheteur n'accepte pas dans les meilleurs délais la livraison des Produits, pour des raisons non imputables au Vendeur, le premier supportera tous les frais et risques pouvant survenir et toute somme due, pour quelque raison que ce soit, au Vendeur, deviendra immédiatement payable à ce dernier.

5.6 - Le délai de livraison sera prolongé d'une période égale à la durée de l'empêchement, lors de la survenance d'incidents dont ni le Vendeur ni l'Acheteur ne sont responsables, tels que, à titre d'exemple, des grèves de toute nature, des incendies, des inondations, des événements terroristes, un manque de force motrice, un manque ou pénurie de matières premières, des pannes et des incidents des installations de production du vendeur, des retards dans la délivrance des autorisations par les autorités et d'autres obstacles indépendants de la volonté des Parties qui rendent la livraison temporairement impossible ou excessivement coûteuse. En cas de retard ou de livraison partielle des Produits, l'Acheteur ne refusera jamais la livraison des Produits et sera responsable de toute perte ou détérioration des Produits.

5.7 - En cas de retard dans l'acceptation de la livraison ou en cas de retard de paiement par l'Acheteur au Vendeur, ce dernier pourra facturer à l'Acheteur les frais de stockage des Produits déjà produits et prêts pour le transport et la livraison, dans la mesure déterminée selon les critères suivants, à titre de compensation en faveur du Vendeur pour les frais de dépôt et de stockage des Produits précités.

Le Vendeur ne sera pas responsable de toute perte, dommage et/ou détérioration des Produits dont les frais seront à la charge de l'Acheteur. En particulier, si, étant les Produits prêts à être expédiés à l'Acheteur, la livraison n'a pas lieu en raison d'un fait non imputable au Vendeur ou en raison d'un cas de force majeure, la livraison sera correctement effectuée avec la simple mise en demeure de « marchandises prêtes pour le retrait » envoyé à l'Acheteur par lettre recommandée, fax, Courrier électronique certifié ou e-mail. A compter du jour suivant la réception de la communication susmentionnée, l'Acheteur est tenu de payer au Vendeur, en plus du prix convenu, les frais de stockage dans l'entrepôt du Vendeur, ou dans tout autre entrepôt désigné par ce dernier, à hauteur de 2% du montant indiqué sur la facture, pour chaque semaine entière de retard, jusqu'à un maximum de 5% du montant indiqué sur la facture en cas de retard plus important. Si le refus de l'Acheteur de recevoir la marchandise persiste pendant plus de 30 jours à compter de la communication de la marchandise prête à être retirée, le Contrat sera considéré comme résilié conformément à l'art. 1456 du Code civil, sans préjudice du droit du vendeur à une indemnisation pour les dommages qui seront déterminés en tenant également compte : des frais de stockage ; des frais de prêt liés à la fabrication des Produits non reçus ; des coûts d'élimination de ces produits (en particulier s'ils sont fabriqués selon les techniques particulières de l'Acheteur) ; des investissements en équipements et machines pour la fabrication de ces produits.

5.8 - Outre les recours énumérés à l'article 5.7 précédent, en ce qui concerne les Produits sur mesure, il est entendu que, si l'Acheteur refuse d'accepter, même partiellement, la livraison des Produits, le Vendeur sera en droit de facturer et de recevoir intégralement le paiement des Produits fabriqués conformément aux Commandes ou, alternativement, de disposer des Produits à sa seule discrétion.

5.9 - L'Acheteur renonce à toute indemnité ou réclamation pour dommages contre le Vendeur pour les dommages directs et indirects causés par les opérations de chargement, de transport et de déchargement, ainsi que par des retards ou des livraisons partielles, à condition qu'ils ne soient pas imputables à une faute intentionnelle ou à une négligence grave du Vendeur.

## 6. (Transfert des risques)

Quel que soit le mode de transport et de retour précisé dans les conditions particulières du Contrat, les Produits voyagent toujours aux risques et frais de l'Acheteur, même si la livraison est convenue à titre gratuit, ou toute autre clause équivalente ou similaire, pertinente uniquement aux fins de réglementer la répartition des frais de transport. Les Produits ne sont pas assurés par le Vendeur. Les Produits ne peuvent être assurés par le Vendeur que sur demande écrite de l'Acheteur. Dans tous les cas, tous les frais d'assurance seront à la charge de ce dernier.

### ISVE Srl

Via San Martino, 39 – 25020 Poncarale (BS) – Italy

Tel. +39 030 2540351 Fax +39 030 2640874

P.IVA: 00942240177 – SDI SUBM70N

[www.isve.com](http://www.isve.com) – [headoffice@isve.com](mailto:headoffice@isve.com)



## 7. (Propriété)

- 7.1 - L'Acheteur acquiert la propriété des Produits lors de la livraison, à condition qu'à ce moment-là, le prix des Produits ait été intégralement payé.
- 7.2 - En cas de vente à tempérament, l'Acheteur acquiert la propriété des Produits livrés au moment du paiement de la dernière tranche, mais assume les risques à compter de la livraison.
- 7.3 - Si l'Acheteur ne paie pas une ou plusieurs tranches égales à un huitième du prix, le Vendeur a le droit de résilier le Contrat conformément à l'article 1456 du Code civil et de reprendre possession exclusive des Produits.
- 7.4 - Sans préjudice de tout autre droit sur les Produits, l'Acheteur s'engage, en tout état de cause, à faire tout ce qui est nécessaire pour établir, dans le pays où se trouvent les Produits livrés, une réserve de propriété valable ou une forme de garantie similaire vis-à-vis du Vendeur, opposable aux tiers.
- 7.5 - L'Acheteur ne peut revendre, céder, fournir à titre de garantie ou en aucun cas faire usage de tout droit, réel ou personnel, sur les Produits achetés, sans avoir préalablement payé l'intégralité du prix au Vendeur ; ce dernier doit être immédiatement informé, par lettre recommandée, de l'existence de toute procédure judiciaire (exécution forcée, faillite, etc.) promue, ainsi que de tout autre acte commis par des tiers pouvant affecter la réserve de propriété du Vendeur.
- 7.6 - Les marchandises soumises à la réserve de propriété ou à toute autre garantie similaire établie conformément à cette disposition doivent être installées, à partir du moment de la livraison jusqu'au paiement exact de l'intégralité du prix, à l'adresse initialement indiquée dans le contrat. Pendant cette période, les biens ne peuvent pas être transférés ailleurs.
- 7.7 - En cas de violation des obligations de l'Acheteur visées dans cet article, le Vendeur aura le droit de résilier le Contrat avec effet immédiat, conformément à l'article 1456 du Code civil et aura le droit de retenir les sommes déjà payées à titre de pénalité, sans préjudice du droit à une indemnité pour dommages ultérieurs.

## 8. (Prix et paiement)

- 8.1 - Sauf indication contraire dans la Confirmation, les prix des Produits s'entendent hors TVA pour les marchandises livrées EXWORKS Poncarale Incoterms® 2020. Il est entendu que les prix des Produits s'entendent hors taxes, droits de douane, frais de transport, assurance, installation, montage et assistance, emballage exclu, facturé en supplément. Les modes de paiement seront spécifiés à chaque fois dans chaque Commande confirmée.
- 8.2 - Le Vendeur a le droit au paiement d'une somme égale à 30% du prix d'achat à titre d'acompte. À la livraison de la marchandise, cette somme sera calculée contre paiement du prix. En cas de résiliation du Contrat, cette caution sera imputée à l'indemnisation du dommage, sans préjudice des droits du Vendeur à l'indemnisation des dommages ultérieurs.
- 8.3 - Sauf indication contraire, le prix indiqué dans la Commande du Vendeur reste valable pendant une période de 30 jours à compter de la date d'émission de la Commande.
- 8.4 - Le prix des Produits et toute autre somme à verser au Vendeur pour quelque raison que ce soit sont réputés dus – nets - au domicile du Vendeur.
- 8.5 - En cas de non-respect des termes et des conditions de paiement par l'Acheteur, ou de difficultés financières de l'Acheteur survenant après la conclusion du Contrat, ainsi qu'en cas de non-paiement partiel et/ou total ou de non-libération par l'Acheteur d'une garantie adéquate, s'il en est convenu, le Vendeur est libéré de toute obligation de démarrer la production et/ou de livrer les Produits. L'exemption s'applique à la fois aux Produits couverts par le Contrat non conforme et aux Produits autres que ceux-ci. Dans de tels cas, l'Acheteur perd le bénéfice du terme et, par conséquent, le Vendeur a le droit de demander immédiatement le paiement de la totalité du crédit, sans préjudice de son droit de résilier le contrat et de retenir, par voie de liquidation anticipée partielle du dommage et sans préjudice du droit à la réparation du dommage le plus important, les sommes déjà versées par l'Acheteur.
- 8.6 - L'Acheteur ne pourra faire valoir tout défaut du Vendeur ou la garantie visée à l'article 9 suivant, qu'à la condition d'avoir effectué les paiements dus avec exactitude ; tout défaut du Vendeur ne permettra pas à l'Acheteur de suspendre ou de retarder les paiements.
- 8.7 - Les retards, même partiels, de paiements aux dates fixées entraîneront l'exclusion de la garantie visée à l'article 9 ci-dessous jusqu'à la régularisation des paiements en souffrance, ainsi que le prélèvement automatique des intérêts, sans aucun préavis, dans la mesure calculée selon le taux en vigueur dans le Pays du Vendeur, majoré de trois points.
- 8.8 - Les paiements doivent toujours être effectués dans les devises ayant cours légal en Italie. Les parties conviennent que toute modification apportée à tout moment en référence aux conditions économiques et du marché, ainsi qu'aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et autres, dans le pays de l'acheteur, ne représentera jamais ou ne sera jamais interprétée comme un événement de force majeure et/ou des cas de charges excessives afin de libérer l'Acheteur de ses obligations contractuelles envers le Vendeur. Par conséquent, l'Acheteur supportera toutes les conséquences et/ou les pertes causées par l'un des événements ou circonstances susmentionnés, jusqu'à l'exécution complète et exacte de tout Contrat entre les Parties.
- 8.9 - Tous les paiements dus au Vendeur seront effectués dans les fonds disponibles, sans aucune déduction ni compensation, gratuitement et sans aucune déduction pour les impôts, droits, taxes, droits de douane, charges, contributions et retenues de toute nature, maintenant ou à l'avenir, imposés par toute autorité gouvernementale, autorité fiscale ou toute autre autorité. Si l'Acheteur est obligé d'appliquer une déduction, l'Acheteur paiera au Vendeur tout montant supplémentaire nécessaire pour s'assurer que le Vendeur a reçu l'intégralité du prix dû et qu'il aurait reçu si cette déduction n'avait pas été appliquée.

## 9. (Garantie)

- 9.1 - La garantie est limitée, à la seule discrétion et sans appel du Vendeur, à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses des Produits en raison de défauts de conception ou de fabrication, à l'exclusion de :
- les matériaux non produits par le vendeur ;
  - la déchirure et usure normales de toutes les pièces mobiles ;
  - les pièces électriques, ainsi que les défauts dus à des surcharges.
- Il est entendu que cette garantie ne déduit aucune responsabilité du Vendeur pour les dommages directs ou indirects causés par une mauvaise utilisation de la machine. Par conséquent, le Vendeur ne sera pas responsable de toute perte de profit de l'Acheteur causée par un arrêt de production résultant d'un défaut du Produit et de tout dommage causé par la perte d'électricité ou la pression de l'eau de refroidissement.
- La garantie susmentionnée ne couvre pas les défauts des Produits dus à :
- un manque d'entretien ;
  - une lubrification ou un graissage insuffisant et/ou incorrect ;
  - une utilisation de composants ou de pièces de rechange non originaux ;

### ISVE Srl

Via San Martino, 39 – 25020 Poncarale (BS) – Italy

Tel. +39 030 2540351 Fax +39 030 2640874

P.IVA: 00942240177 – SDI SUBM70N

[www.isve.com](http://www.isve.com) – [headoffice@isve.com](mailto:headoffice@isve.com)



- un non-respect des règles de sécurité indiquées dans le manuel d'utilisation ;
- une modification des dispositifs de sécurité, du tableau électrique et/ou des circuits électriques, hydrauliques et pneumatiques ;
- un accès aux Produits par du personnel non autorisé et/ou non qualifié.

9.2 - En outre, le Vendeur n'est pas responsable du non-respect des lois et réglementations applicables et de tout défaut dérivant, même indirectement, de toute documentation, technique ou autre, et de tout autre élément fourni, indiqué ou demandé par l'Acheteur ou par des tiers au nom de l'Acheteur.

9.3 - Le Vendeur n'est pas non plus responsable des défauts de conformité des Produits et des défauts causés par le non-respect des règles énoncées dans le manuel d'utilisation, le cas échéant, et en tout cas par une mauvaise utilisation ou un mauvais traitement des Produits.

Le Vendeur n'est pas responsable des défauts de conformité et des défauts résultant d'une mauvaise utilisation des Produits par l'Acheteur ou des modifications ou réparations effectuées par l'Acheteur sans le consentement écrit préalable du Vendeur ou, dans tous les cas, de ces défauts dus en raison de causes survenant après le transfert du risque. Aucune des deux garanties n'est émise si l'Acheteur, de son plein gré, a acheté des produits d'occasion auprès du Vendeur et/ou de tiers, en tant que Produits.

9.4 - Cette garantie a une durée de vingt-quatre (12/24) mois pour un maximum de 1700/2400 heures de travail à compter de la date d'installation, de test et de mise en service et ne fera l'objet d'aucune prolongation ; il est entendu que l'Acheteur perdra le droit à la garantie susmentionnée si l'utilisation des Produits ne répond pas aux critères énumérés ci-dessus.

Toute réparation ou remplacement effectué par le Vendeur ne pourra jamais être compris comme une reconnaissance de l'existence et/ou de la cohérence d'un quelconque défaut. La réparation ne peut être effectuée qu'à la condition que l'Acheteur accorde et permette au Vendeur, et aux sujets désignés par lui, un accès illimité au lieu où les Produits doivent être réparés.

La garantie pour les pièces remplacées ou réparées expire le même jour que l'échéance de la garantie mentionnée à l'art. 9.1, conformément aux dispositions du paragraphe précédent

L'Acheteur, sous peine de déchéance, devra signaler au Vendeur le défaut de conformité ou le défaut des Produits, en précisant en détail la nature par écrit, dans les délais suivants :

- dans les 8 jours à compter de la livraison des Produits en cas de défauts apparents ;
- dans les 8 jours à compter de la découverte des défauts survenant après la livraison et dans tous les cas dans les douze mois à compter de celle-ci.

L'Acheteur perd la garantie si le Vendeur demande le retour de la pièce défectueuse à ses frais et l'Acheteur ne retourne pas cette pièce dans les quinze jours suivant le remplacement.

9.5 - Pour la recevabilité de la réclamation, l'Acheteur est tenu de démontrer par écrit la validité de la garantie, l'installation et l'entretien corrects des Produits, ainsi que de fournir au Vendeur une documentation adéquate prouvant les vices/défauts. Il est entendu que toute réclamation ne permettra pas à l'Acheteur de suspendre ou de retarder les paiements dus au Vendeur.

9.6 - Le Vendeur, après avoir constaté l'existence du défaut, doit effectuer les réparations et/ou remplacements avec frais de port et retour de la pièce du produit, déplacement, restauration et hébergement aux frais de l'Acheteur. Toute indemnisation pour tout dommage subi par l'Acheteur ne pourra en aucun cas excéder la valeur de la partie du Produit fournie par le Vendeur affectée par le défaut.

9.7 - Si les Produits défectueux doivent être retournés au Vendeur, toute pièce présumée défectueuse du Produit sera envoyée au Vendeur, qui effectuera les vérifications nécessaires.

9.8 - La garantie visée dans cet article remplace toute garantie ou responsabilité prévue par la loi et exclut toute autre responsabilité du Vendeur dans tous les cas provenant des Produits fournis ; en particulier, l'Acheteur ne pourra plus réclamer de dommages et intérêts, même pas pour l'arrêt du Produit ou pour l'arrêt de la production, pour la réduction de prix ou même seulement la résiliation partielle du Contrat, pour atteinte à la réputation ou pour perte de clientèle. Une fois la garantie expirée, aucune réclamation ne pourra être faite contre le Vendeur.

9.9 - Tous les recours prévus par la législation en vigueur en cas de violation des obligations du Vendeur sont exclus, à l'exception des recours de réparation et de remplacement mentionnés ci-dessus. Il s'ensuit que le Vendeur n'est pas responsable de l'indemnisation de tout dommage réel et/ou manque à gagner, direct, indirect et/ou conséquent, ni aux choses ni aux personnes. La responsabilité du Vendeur est également exclue en ce qui concerne les éventuelles obligations de garantie, même implicites, découlant des lois ou règlements, en faveur de l'Acheteur, y compris les garanties implicites pour défaut de conformité, de qualité marchande et d'adéquation des marchandises à un usage particulier.

9.10 - L'utilisation par l'Acheteur de portions de produits non fabriqués et/ou fournis par le Vendeur et/ou de pièces de rechange non originales fournies directement par le Vendeur, en combinaison avec les Produits du Vendeur, constitue une révocation immédiate de la garantie.

## **10. (Préparation des produits et responsabilité limitée)**

10.1 - Tout travail que l'Acheteur entend effectuer avec l'utilisation de Produits qui s'écarte des spécifications techniques indiquées par le Vendeur ou des standards normalement acceptés par le marché en relation avec le type de Produits, doit être préalablement convenu avec le Vendeur. À défaut, le Vendeur n'est pas responsable de l'exécution des Produits ; dans les cas mentionnés ci-dessus, la garantie des défauts et/ou non-conformité des Produits est également exclue.

10.2 - L'Acheteur doit obtenir, à ses frais, toutes les certifications et/ou licences fournies, en référence aux Produits, par les lois et règlements du pays et/ou du lieu de destination de l'Acheteur, afin de garantir que les Produits et toutes leurs pièces et composants sont entièrement conformes aux normes et exigences techniques et de sécurité applicables aux endroits indiqués ci-dessus. L'Acheteur est tenu de décharger et de dégager le Vendeur des frais d'obtention de ces certifications et licences, ainsi que de toute responsabilité et de toutes autres conséquences juridiques découlant de l'absence de tout ou partie de ces certificats et licences.

10.3 - Le Vendeur n'est pas responsable des produits manquants ou défectueux, ainsi que de tout dommage dérivant de l'utilisation des Produits par l'Acheteur, qui seraient inadaptés, non conformes ou en tout cas non adéquats au regard des caractéristiques techniques des Produits ; dans les cas précités, la garantie des défauts et/ou non-conformité des Produits est également exclue.

10.4 - Le Vendeur n'assume aucune responsabilité pour les Produits commercialisés et/ou installés dans des pays où leur utilisation est interdite par la loi ou pour des usages pour lesquels les Produits ne sont pas destinés ou pour des installations et utilisations non conformes aux spécifications techniques des Produits convenues entre les parties.

## **ISVE Srl**

Via San Martino, 39 – 25020 Poncarale (BS) – Italy

Tel. +39 030 2540351 Fax +39 030 2640874

P.IVA: 00942240177 – SDI SUBM70N

[www.isve.com](http://www.isve.com) – [headoffice@isve.com](mailto:headoffice@isve.com)



#### 11. (Obligations de non-divulgation)

11.1 - Les conditions commerciales de vente, notamment en ce qui concerne le budget, les conditions d'incitation et de réduction, ainsi que toute autre documentation ou information considérée par le Vendeur comme réservée, sont strictement confidentielles et privées ; l'Acheteur s'engage donc à ne pas les divulguer ou les communiquer à des tiers, ni de les utiliser à des fins autres que la conclusion et l'exécution du contrat, même après l'exécution elle-même.

11.2 - Chaque partie s'engage à garder secrètes et confidentielles, pendant la période allant de la conclusion du contrat jusqu'à la fin de la cinquième année à compter de la date de son exécution complète, toutes les informations qui doivent être considérées comme confidentielles, y compris, à titre d'exemple et non exhaustif, les données techniques et commerciales liées aux Produits et à leur développement, les données relatives à la qualité, les tests de performance, les prix et les conditions commerciales, les informations financières, les plans de vente et de marketing, les listes de clients et de fournisseurs.

#### 12. (Juridiction)

12.1 - Pour tout litige pouvant survenir en relation avec les Contrats, le tribunal de Brescia, en Italie, aura compétence exclusive.

#### 13. (Divers)

13.1 - Si les CGV et/ou le Contrat sont rédigés dans plusieurs langues, la version anglaise prévaudra dans tous les cas.

13.2 - Le contrat ne peut être transféré par l'Acheteur sans le consentement écrit préalable du Vendeur.

#### 14. (Confidentialité)

Le Vendeur informe l'Acheteur que le vendeur est le Titulaire des données et que les données personnelles de l'Acheteur seront collectées et traitées selon les méthodes et les critères établis par le règlement UE 2016/679 et ses modifications et ajouts ultérieurs. La fourniture des données demandées est indispensable à la signature des présentes CGV et leur traitement est licite et nécessaire à l'exécution de toute relation contractuelle entre les parties en relation avec la fourniture des Produits, conformément à l'art. 7.6 du règlement REG 2016/679. Il est également précisé que les données susmentionnées seront traitées sous forme papier et/ou avec des outils automatisés et informatisés et pourront être communiquées aux sociétés mères, filiales et associés, entités, consortiums, banques et associations opérant en Italie et à l'étranger. L'Acheteur peut à tout moment exercer les droits accordés conformément à l'art. 15 et suivants du règlement UE 2016/679. En signant ces CGV, l'Acheteur exprime son consentement au traitement de ses données personnelles.

#### Timbre et signature de l'Acheteur :

---

**Approbation expresse** : l'Acheteur déclare accepter expressément, conformément et aux fins de l'art. 1341 du Code civil, les articles suivants comme ci-dessus : 1.3 (loi applicable), 2.1 (formation du contrat), 2.2 (non-applicabilité des conditions générales de l'Acheteur), 2.4 (conclusion du contrat), 2.11 (retrait des commandes et modifications des commandes), 3.4 (besoins particuliers des produits), 4 (dessins, documentation du vendeur, propriété intellectuelle) ; 5.2 (taux de paiement en cas de marchandises non importables), 5.3 (délais indicatifs), 5.4 (livraisons partielles et exclusion de la résiliation du contrat), 5.5 (obligation d'accepter la livraison), 5.6 (non-acceptation des Produits), 5.7 (risque de perte ou d'endommagement des Produits), 5.8 (frais et limitation de responsabilité du Vendeur), 5.9 (renonciation à l'indemnité), 6 (transfert de risque), 7.2 (réserve de propriété), 7.3 (résolution et recouvrement de l'actif), 7.5 (droits individuels pour les actifs non entièrement libérés), 7.7 (résolution et pénalité), 8.1 (prix, taxes, droits de douane, frais de transport), 8.5 (exemptions), 8.6 (limitations aux exceptions de l'Acheteur), 8.7 (exonération de garantie), 8.8 (modification des conditions économiques), 9 (assurance), 10 (limitation de responsabilité), 11 (obligation de non-divulgation), 12 (juridiction exclusive).

#### Timbre et signature de l'Acheteur :

---

#### ISVE Srl

Via San Martino, 39 – 25020 Poncarale (BS) – Italy

Tel. +39 030 2540351 Fax +39 030 2640874

P.IVA: 00942240177 – SDI SUBM70N

[www.isve.com](http://www.isve.com) – [headoffice@isve.com](mailto:headoffice@isve.com)

